

Les répercussions d'un taux d'inflation élevé sur vos placements

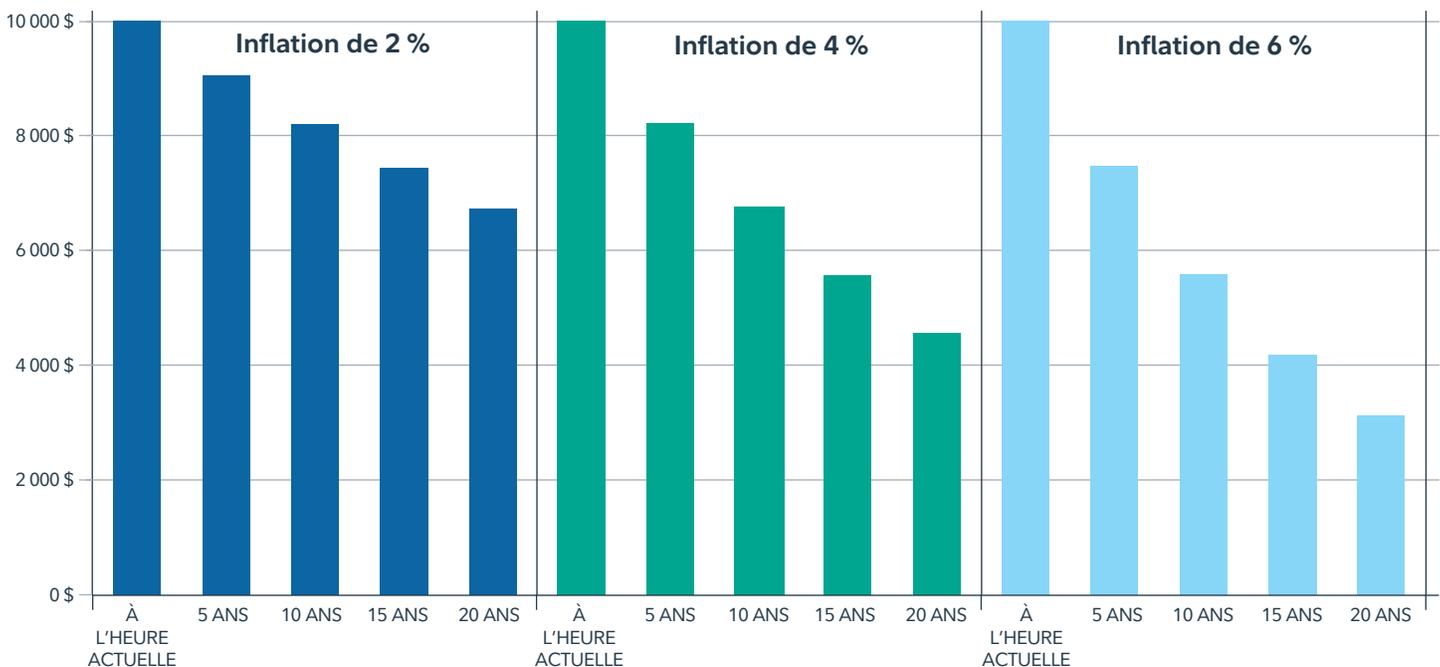
Au moment d'établir vos objectifs de placement, vous devez toujours tenir compte de l'inflation. La hausse marquée et soudaine de l'inflation peut éroder la valeur de vos placements de manière importante.

Bien que tous les placements comportent des risques, l'inflation peut avoir une incidence négative sur tous les placements, même ceux à moindre risque. Comme leur taux de rendement est souvent bas, les placements à moindre risque ne peuvent pas générer une plus-value suffisante, à eux seuls, pour vous permettre d'atteindre vos objectifs, si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie.

Songez à diversifier votre portefeuille au moyen d'une combinaison de placements, comme des fonds communs de placement et des FNB, qui correspondent à votre niveau de risque pour contrer l'effet de l'inflation et bénéficier d'un potentiel de croissance supérieur.

Érosion du pouvoir d'achat

Ce tableau illustre les effets de l'inflation sur un placement de 10 000 \$. Malgré un taux relativement faible de 2 %, cette somme correspond à un pouvoir d'achat de seulement 6 729 \$ après 20 ans.



Source : Fidelity Investments Canada s.r.i.
À titre d'illustration seulement.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre conseiller ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca)



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.